

## **BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES**



### **Édition Chronologique n° 13 du 18 février 2022**

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 6

#### **DÉCISION N° 155/ARM/EMM/SF/MCO**

portant retrait du service actif et mise en complément de la frégate antiaérienne Jean Bart.

Du 08 février 2022

## DÉCISION N° 155/ARM/EMM/SF/MCO portant retrait du service actif et mise en complément de la frégate antiaérienne Jean Bart.

Du 08 février 2022

N O R A R M B 2 2 0 0 3 6 7 5

---

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [470-0.2.6](#).

Référence de publication :

---

La ministre des armées,

Vu l'[arrêté N° 1257/ARM/EMM/PS/ORT du 22 juillet 2021 fixant la liste des formations administratives relevant du chef d'état-major de la marine](#) ;

Vu l'[instruction N° 99/ARM/EMM/ORT du 14 novembre 2018 relative au statut des unités de la marine et à la désignation au commandement](#) ;

Vu l'[instruction N° 0-4882-2014/DEF/EMM/MCO/NAVAL du 25 juillet 2014 relative à la préparation, la mise en état de conservation, l'entretien et l'emploi des bâtiments de la marine placés en complément, en réserve ou condamnés, Déconstruction des bâtiments condamnés](#) ;

Vu la [directive N° 1412/ARM/EMM/PS/ORT du 08 septembre 2021 relative à l'élaboration, la publication et la tenue à jour des textes infra-réglementaires de la Marine](#) ;

Vu la décision du 30 septembre 2021 portant délégation de signature (état-major des armées) (n.i. BO ; JO n° 230 du 2 octobre 2021, texte n° 12) ;

Vu le message officiel NÉMO N° 2021/190 de l'EMM/MCO relative à la décision de RSA de la frégate antiaérienne Jean Bart ;

Vu le compte-rendu N° 0-23641-2021/BN TOULON/SG/ du 18 octobre 2021 relatif à la réunion de la commission locale de désarmement et de condamnation n° 2 de la frégate antiaérienne Jean Bart du 16 septembre 2021,

Décide :

**Art. 1er.** La frégate antiaérienne *Jean Bart* est retirée du service actif et placée en complément depuis le 31 août 2021.

**Art. 2.** La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le contre-amiral,  
sous-chef d'état-major « soutiens et finances »,*

Éric VERNET.